

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022



AGGLO
FRIBOURG · FREIBURG



SOMMAIRE

Glossaire	3
1. Généralités	1
1.1 Fonctionnement interne	1
1.2 Activités du Comité à l'intention du Conseil	4
1.3 Contrats et conventions	5
1.4 Préavis	5
1.5 Personnel	7
1.6 Communication	8
2. Dicastères de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité	8
2.1 Domaine de l'aménagement régional	8
2.2 Domaine de la mobilité	12
3. Dicastère des promotions	16
3.1 Domaine économique	16
3.2 Domaine touristique	18
3.3 Domaine des activités culturelles	19
4. Dicastère des finances et des ressources humaines	25
4.1 Domaine finances	25
4.2 Domaine des ressources humaines	25

Boulevard de Pérolles 2
1700 Fribourg
026 347 21 00
www.agglo-fr.ch

Glossaire

Toutes les abréviations sont en italique dans le document.

ARE	Office fédéral du développement territorial
ARS	Association régionale de la Sarine
agglomération	Agglomération fribourgeoise (territoire)
Agglomération	Agglomération de Fribourg (institution) en tant qu'organe politique (législatif et exécutif) doté d'un bureau administratif et technique
CAME	Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement de l'Agglomération de Fribourg
canton	Canton de Fribourg (territoire)
CARM	Commission d'aménagement régional et de mobilité de l'Agglomération de Fribourg
CCult	Commission culturelle de l'Agglomération de Fribourg
CF	Commission financière de l'Agglomération de Fribourg
Comité	Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg
communes membres	Communes membres de l'Agglomération de Fribourg
Conseil	Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg
CORODIS	Commission Romande de Diffusion des Spectacles
DAEM	Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité de l'Agglomération de Fribourg
DF&RH	Dicastère des finances et des ressources humaines de l'Agglomération de Fribourg
DP	Dicastère des promotions (culture, économie et tourisme) de l'Agglomération de Fribourg
EPT	Équivalent plein temps
EspaceSuisse	Association suisse pour l'aménagement national
Etat de Fribourg	Etat de Fribourg (organe politique)
Fondation cma	Fondation cma, fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles
FORTA	Fonds fédéral dédié au trafic d'agglomération
FTR	Fribourg Tourisme et Région
GAF	Groupe d'accompagnement de l'Agglomération de Fribourg
Innereg FR	Association des régions fribourgeoise pour la mise en œuvre de la Nouvelle Politique Régionale (NPR) au niveau régional
LAC	Loi sur les affaires culturelles (RSF 480.1) de l'Etat de Fribourg
LAgg	Loi cantonale sur les agglomérations
LATeC	Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (RSF 710.1) de l'Etat de Fribourg
LR	Loi sur les routes (RSF 741.1) de l'Etat de Fribourg
MIC	Marly Innovation Center
NPR	Nouvelle Politique Régionale
OFS	Office fédéral de la statistique
OTR	Organisation touristique régionale
P+R	Parkings d'échange (pour véhicules) P+R, promus par l'Agglomération de Fribourg, bénéficiant d'un tarif préférentiel à condition de poursuivre un trajet en transport public
PA2	Projet d'agglomération de deuxième génération de l'Agglomération de Fribourg

PA3	Projet d'agglomération de troisième génération de l'Agglomération de Fribourg
PA4	Projet d'agglomération de quatrième génération de l'Agglomération de Fribourg
PAD	Plan-s d'aménagement de détail
PAL	Plan-s d'aménagement local/-aux
PDR	Plan directeur régional
PDR-Sarine	Plan directeur régional de la Sarine
RCS	Région capitale suisse
Règlement du Conseil	Règlement du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg
SMo	Service de la mobilité de l'Etat de Fribourg
Statuts	Statuts de l'Agglomération de Fribourg
TPF	Transport public fribourgeois Holding (TPF) SA
TransAgglo	TransAgglo, axe de mobilité douce traversant l'agglomération fribourgeoise
ZA	Zone d'activités

Rapport d'activités du Comité d'agglomération 2022

Conformément aux Statuts de l'Agglomération de Fribourg (*ci-après Statuts*) adoptés le 13 septembre 2018 et révisés par le Conseil d'agglomération (*ci-après Conseil*) le 16 décembre 2021¹, le Comité d'agglomération (*ci-après Comité*) élabore un rapport sur les activités de l'année écoulée. Il remet ce rapport pour information au *Conseil* lors de l'approbation des comptes de l'Agglomération de Fribourg (*ci-après Agglomération*).

1. Généralités

1.1 Fonctionnement interne

1.1.1 Changement de législature

L'année 2022 s'inscrit dans la continuité depuis le changement de législature intervenu au 24 juin 2021. Le personnel politique et la composition des différents organes de l'*Agglomération* est depuis restée inchangée. Aucun départ n'a été enregistré au niveau de l'exécutif de l'Agglomération.

1.1.2 Comité et dicastères

En règle générale, le *Comité* se réunit tous les 15 jours en séance ordinaire. Tous les objets sont préalablement préparés en séance de dicastère avant d'être avertisés par décision collégiale du *Comité*. En 2022, le *Comité* a tenu 20 séances ordinaires. Le *Comité* se compose de :

MM. René Schneuwly (Président, Granges-Paccot) et Thierry Steiert (Vice-Président, Fribourg) ainsi que Mmes Andrea Burgener Woeffray (Fribourg), Francine Defferrard (Villars-sur-Glâne), Eliane Dévaud-Sciboz (Avry), Anne-Elisabeth Nobs (Corminboeuf), Muriel Frésard (Belfaux), et aussi MM. Bernard Clerc (Marly), Urs Hauswirth (Düdingen), Éric Mennel (Givisiez), Pierre-Olivier Nobs (Fribourg) et Christophe Pierret (Matran).

- La distribution des rôles des membres du *Comité* au sein des différents dicastères est elle aussi restée inchangée : *Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (ci-après DAEM)* :

Mmes Burgener Woeffray (Présidente, Responsable aménagement), Dévaud-Sciboz (Responsable mobilité) et Defferrard, ainsi que MM. Mennel (Responsable environnement/énergie) et Hauswirth.

- *Dicastère des promotions (ci-après DP)* :

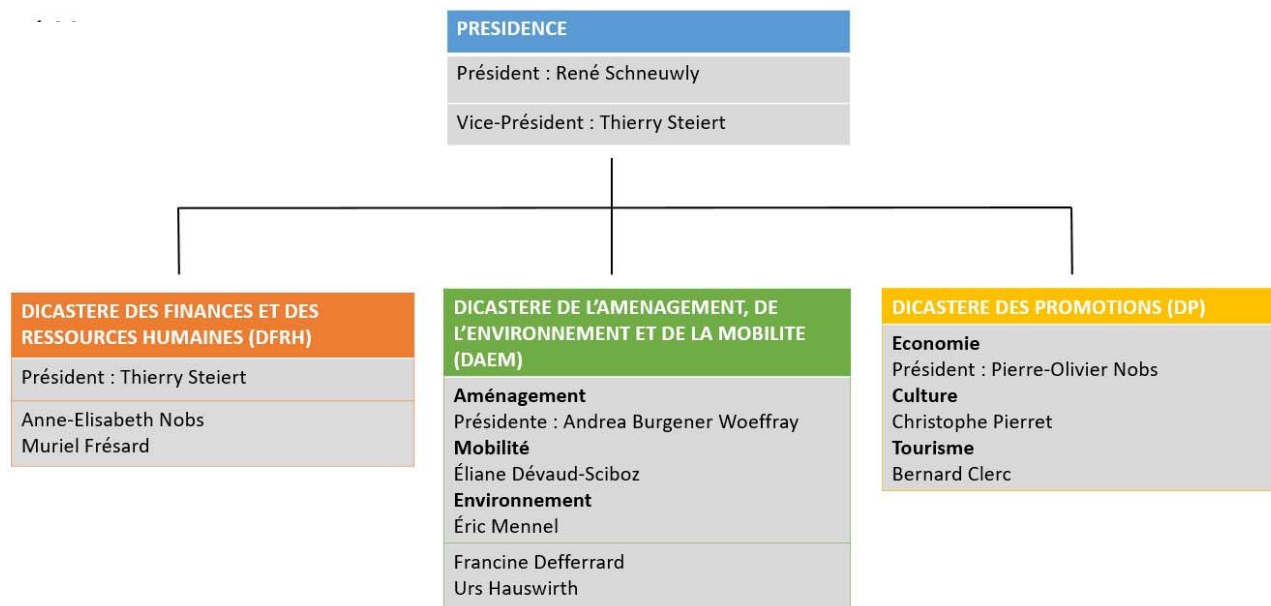
MM. Nobs (Président, Responsable économie), Pierret (Responsable culture) et Clerc (Responsable tourisme).

- *Dicastère des finances et des ressources humaines (ci-après DF&RH)* :

M. Steiert (Président) ainsi que Mmes Nobs et Frésard.

¹ Article 16 alinéa 1 lettre e : [le] décide du budget et approuve les comptes ainsi que le rapport d'activités du Comité d'agglomération.

Organigramme de la législature 2021-2026



1.1.3 Réflexions institutionnelle

Le *Comité* a poursuivi le cycle de réflexion institutionnelle relatif à la structure ainsi qu'aux tâches futures de l'*Agglomération*. Débutée dès le début de l'année 2019 avec le soutien d'un bureau spécialisé, cette démarche s'inscrivait dans le cadre du processus de fusion engagé par les communes du centre cantonal. Après le net rejet de cette idée en votation populaire en septembre 2021, le *Comité* concentre dorénavant son analyse sur les modifications induites par la nouvelle loi cantonale sur les agglomérations (ci-après *LAgg*).

La *LAgg* révisée impose une transition entre l'*Agglomération* dans sa forme actuelle vers une association de communes dans un délai maximal de quatre ans. Dans l'intervalle, l'*Agglomération* maintient l'intégralité de ses activités. Le *Comité* a mis sur pied une délégation chargée du suivi des réflexions institutionnelles, non seulement durant la période transitoire mais également en vue d'apporter sa contribution à la future association de communes dont le périmètre exact et les tâches doivent encore être déterminés.

Durant l'année 2022, cette délégation s'est réunie à deux reprises et a notamment analysé la décision du tribunal fédéral quant à la validité de la loi qui était contestée par six *communes membres*, a établi plusieurs prises de positions en ce qui concerne le futur périmètre de l'*agglomération tel que* proposé par le Conseil d'Etat et a posé les jalons en vue de l'organisation d'un atelier spécifiquement dédié à la problématique institutionnelle qui s'est tenu au tout début de l'année 2023. Ce groupe est composé de MM. René Schneuwly et Urs Hauswirth ainsi que de Mmes Muriel Frésard, Eliane Dévaud-Sciboz et Andrea Burgener Woeffray.

L'état des réflexions effectuées fait l'objet d'exposés dans le cadre des communications adressées par l'exécutif lors de chaque séance du Conseil d'agglomération.

1.1.4 Organes de préavis

Dans le cadre de ses activités, le *Comité* peut s'appuyer sur l'expertise d'organes de préavis, la *Commission d'aménagement régional et de mobilité (ci-après CARM)* et la *Commission culturelle (ci-après CCult)*, dans leur domaine de compétence respectif.

La *CCult*, composée de treize membres élus par le *Conseil* sur proposition du *Comité*, est un organe consultatif. Elle a tenu six séances ordinaires en 2022. Ses préavis sont transmis au *DP* qui étudie leur adéquation avec les règlements en vigueur, puis communique sa position au *Comité*. La présidence de la *CCult* est statutairement attribuée à un membre du *Comité*. En l'occurrence, durant l'année 2022, il s'agissait de M. Pierret. Le Président de la Commission peut s'appuyer sur l'expertise

d'une majorité de membres issus du milieu culturel pour juger de la qualité des projets susceptibles de bénéficier d'une subvention.

La *CARM* est, quant à elle, composée de délégués politiques et techniques des *communes membres de l'Agglomération (ci-après communes membres)*. Les communes désignent librement leurs représentants, mais seuls les représentants politiques ont formellement le droit de vote. La *CARM* constitue une plateforme d'échange privilégiée pour toutes les thématiques d'intérêt régional liées à l'aménagement du territoire, à la mobilité et à l'environnement. Elle est présidée par M. Achermann (Avry) et vice-présidée par M. Nobs (Fribourg). Les membres de la *CARM* ont été régulièrement informés des principaux dossiers menés par l'*Agglomération*, notamment en ce qui concerne le développement du réseau de transports publics, les *Projets d'agglomération* ou encore d'autres thématiques actuelles. Plusieurs présentations d'intérêt régional, avec des intervenants extérieurs, ont également été organisées dans ce cadre.

La *CARM* a été élargie il y a quelques années dans le cadre de l'élaboration du *PA4* à plusieurs communes situées hors de l'agglomération institutionnelle (*CARM élargie*). Ce format a été maintenu en 2022, notamment afin de suivre le processus d'élaboration du *Plan directeur régional du District de la Sarine (PDR-Sarine)*. La *CARM* s'est réunie à cinq reprises durant l'année.

La Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement (*CAME*) est composée de onze membres, pour une législature de cinq ans. Elle a tenu quatre séances ordinaires en 2022.

La Commission financière, la *CF* compte quant à elle neuf membres, élus également pour une législature de cinq ans. Elle a tenu cinq séances ordinaires durant l'année).

Participation dans des groupes de travail

En plus des séances liées au fonctionnement interne de l'*Agglomération*, les membres du Comité ont notamment pris part à plusieurs séances dans le but de maintenir les contacts institutionnels avec les autorités politiques au niveau cantonal ou régional :

- Comité de *Région capitale suisse (RCS)* : M. Steiert
- Groupe d'accompagnement de l'*Agglomération (GAF)* : Mmes Dévaud-Sciboz et Burgener Woeffray ainsi que MM. Schneuwly et Hauswirth
- Comité de direction de *FTR* : MM. Clerc et Pierret

Le *Comité* est également amené à prendre part à plusieurs groupes de pilotage politiques qui concernent des projets importants développés dans le périmètre de l'*agglomération* :

- Comité de pilotage du projet de réaménagement de la place de la gare de Fribourg et du carrefour Richemond : Mme Dévaud-Sciboz
- Groupe de pilotage de la liaison Marly-Matran : M. Schneuwly
- Comité de pilotage de la route de contournement de Givisiez : Mme Dévaud-Sciboz
- Comité de pilotage du projet de requalification du quartier du Bourg : Mme Dévaud-Sciboz
- Comité de pilotage Marly Innovation Center (*MIC*) : Mme Defferrard
- Comité de pilotage axes forts de mobilité : Mme Dévaud-Sciboz
- COPAR Plateau d'Agy : M. Mennel
- Groupe de travail Chamblieux-Bertigny : M. Hauswirth

En sa qualité de commanditaire de prestations, l'*Agglomération* entretient également des rapports réguliers avec les *TPF* à différents niveaux :

- Groupe stratégique *Agglomération/TPF* : Mmes Dévaud-Sciboz et Defferrard ainsi que MM. Schneuwly et Hauswirth
- Groupe de travail réseau horaire *Agglomération/TPF* : Mmes Dévaud-Sciboz et Defferrard ainsi que MM. Clerc et Mennel
- Groupe de suivi de la convention d'objectifs : Mmes Dévaud-Sciboz et Frésard ainsi que MM. Schneuwly et Hauswirth.

Affiliations

En 2022, le *Comité* n'a pas affilié l'*Agglomération* à de nouvelles associations et a maintenu le statu quo (principales affiliations : RCS, *Innoreg FR*, Chambre de commerce et d'industrie de Fribourg CCIF, *EspaceSuisse*, *Raum+*).

L'année écoulée a été marquée par la poursuite de l'engagement de l'*Agglomération* dans le cadre des différents organes de RCS. Cette dernière regroupe les cantons de Berne, de Fribourg, de Neuchâtel, de Soleure et du Valais, ainsi que plusieurs villes, communes et organisations régionales, dont l'*Agglomération*. RCS a pour but de renforcer les régions concernées en tant qu'espace de vie et espace économique novateur, tant sur le plan national qu'international. Afin d'atteindre ces objectifs, elle concentre ses activités sur les sept thèmes clés suivants : centre politique, pôle de santé, région capitale suisse, smart capital region, cluster food & nutrition, développement économique et territorial intercantonal, transport et bilinguisme.

1.2 Activités du Comité à l'intention du Conseil

1.2.1 Messages du Comité

Le *Comité* valide, avant chaque séance plénière du législatif de l'*Agglomération*, les messages qu'il entend soumettre à ce dernier. Trois messages ont ainsi été présentés au *Conseil* en 2022. Ils sont disponibles en français et en allemand sur le site internet de l'*Agglomération* (www.agglo-fr.ch).

Séance du Conseil d'agglomération du 19 mai 2022

- Message n° 11 en vue de l'approbation des comptes 2021 de l'*Agglomération de Fribourg*

Séance du Conseil d'agglomération du 13 octobre 2022

- Message n° 12 en vue de l'adoption du budget 2023 de l'*Agglomération de Fribourg*
- Message n° 13 concernant le subventionnement d'aménagements extérieurs sur le secteur « Château d'eau » (Marly) via la mesure 4NP.11 du PA4

1.2.2 Réponses du Comité aux interventions parlementaires

Les interventions parlementaires peuvent prendre la forme d'une motion, d'un postulat ou d'une question. Conformément au Règlement du Conseil d'agglomération de l'*Agglomération de Fribourg* (*ci-après Règlement du Conseil*), le *Comité* dispose en règle générale d'un an, à partir de la date de transmission d'une intervention parlementaire, pour y répondre. En 2022, le *Comité* en a traité trois. Toutes ces réponses sont disponibles en français et en allemand sur le site internet de l'*Agglomération*.

Séance du Conseil d'agglomération du 19 mai 2022

- Réponse à la motion Leg2016-2021_2017_004 relative à Coriolis Infrastructures
- Réponse au postulat Leg2016-2021_2018_014 concernant un partenariat avec une société proposant un système de traçage par GPS pour les vélos
- Réponse au postulat Leg2016-2021_2020_024 relatif au calcul du coût de mesures en faveur d'un développement substantiel des transports publics de l'agglomération fribourgeoise et de leur attractivité pour les usagers

1.2.3 Positions du Comité relative aux interventions parlementaires

Dans le courant de l'année écoulée, le *Comité* a en outre pris position sur six interventions parlementaires.

Séance du Conseil d'agglomération du 19 mai 2022

- Position du *Comité* relative à la motion Leg2021-2026_2021_005 portant sur la motion relative au délai de réponse aux motions et postulats

- Position du *Comité* relative au postulat Leg2021-2026_2021_006 demandant une clarification dans le PA5 des mesures visant à promouvoir et à relier les îlots de biodiversité dans les zones urbanisées
- Position du *Comité* relative au postulat Leg2021-2026_2021_007 demandant une étude pour la planification de la sortie des énergies fossiles au niveau de l'agglomération pour 2050 au plus tard
- Position du *Comité* relative à la motion Leg2021-2026_2022_008 demandant le rétablissement de la desserte de la route du Tir Fédéral par la ligne de bus 9 dès décembre 2022

Séance du Conseil d'agglomération du 13 octobre 2022

- Position du *Comité* relative au postulat Leg2021-2026_2022_009 demandant une étude relative à la mise en place d'une station VLS à Bourguillon
- Position du *Comité* relative au postulat Leg2021-2026_2022_010 demandant une réflexion quant à la possibilité de remplacer la propulsion actuelle (diesel) du petit train touristique en ville de Fribourg par une propulsion plus respectueuse de l'environnement et des habitant-e-s.

La motion Leg2021-2026_2021_005 et le postulat Leg2021-2026_2022_009 ont été retirés par leurs auteurs. Les quatre autres interventions précitées ont été transmises par le législatif. Elles feront l'objet de réponses circonstanciées de la part de l'exécutif, en principe dans le délai légal d'une année.

1.3 Contrats et conventions

1.3.1 Contrat de prestations avec Fribourg Tourisme et Région

La collaboration entre l'Agglomération et Fribourg Tourisme et Région (ci-après FTR) repose sur un contrat de prestations par lequel les activités de promotion touristique ont été externalisées et confiées à cette organisation à compter de 2009. Le contrat de prestations a été approuvé par le Conseil d'agglomération le 16 décembre 2021 pour une durée de trois ans qui coïncide avec la fin de la période transitoire prévue par la LAgg.

1.4 Préavis

Dans le cadre des procédures définies par la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC) et la loi sur les routes (LR), le *Comité* est amené à donner des préavis sur les thématiques de l'aménagement régional et de la mobilité. Ces préavis portent, en principe, sur les révisions partielles ou générales des *plans d'aménagement locaux* (ci-après PAL) des *communes membres*, sur les *plans d'aménagement de détail* (ci-après PAD) qui les complètent ou sur les projets routiers. D'autres procédures peuvent également nécessiter des déterminations du *Comité*, notamment l'élaboration des Plans directeurs régionaux des districts voisins.

En 2022, le *Comité* a ainsi rendu 39 préavis et prises de position, listés dans le tableau ci-après, qu'il a ensuite transmis aux services ou offices compétents.

Commune / Région	Examen / consultation	Dossier	Date
Givisiez	Examen final	Mise en conformité de l'arrêt de bus de la Colombière – Route du Château d'Affry	13.01.2022
Villars-sur-Glâne	Examen préalable	Aménagement des arrêts de bus – Villars-sur-Glâne, Petit-Moncor et d'un trottoir le long de la Route du Petit-Moncor	13.01.2022
Givisiez	Examen préalable	Aménagement d'une borne escamotable - Route Château d'Affry	27.01.2022

Villars-sur-Glâne	Examen préalable	Elargissement de la Rue des Grand-Chênes	27.01.2022
Association des communes du district du Lac	Détermination consultation publique	PDR du Lac	27.01.2022
Villars-sur-Glâne	Examen final	Révision générale <i>PAL</i>	27.01.2022
Etat de Fribourg	Détermination consultation publique	Modification du PDCant	24.02.2022
Etat de Fribourg / Villars-sur-Glâne	Examen préalable	Réaménagement RC et assainissement du bruit OPB, Route de la Glâne	17.03.2022
Villars-sur-Glâne	Examen final	Mise en conformité de l'arrêt de bus – Villars-sur-Glâne, Moncor	17.03.2022
Villars-sur-Glâne	Examen préalable	Réaménagement de la Route de Cormanon	17.03.2022
Villars-sur-Glâne	Examen préalable	Itinéraires de mobilité douce entre le passage inférieur de Cormanon et le quartier Eaux-Vives	17.03.2022
Villars-sur-Glâne	Examen final	<i>TransAgglo</i> tronçon Grand Clos à Cormanon	17.03.2022
Corminboeuf	Examen préalable	Mise en conformité de l'arrêt de bus Corminboeuf, Ancienne poste	12.05.2022
Etat de Fribourg / Matran	Examen préalable	Aménagement de deux arrêts de bus en encoche à Matran	12.05.2022
Villars-sur-Glâne	Examen final	Mise en conformité de l'arrêt de bus – Villars-sur-Glâne, Moncor direction Les Dailles	12.05.2022
Givisiez	Examen final	Révision générale <i>PAL</i>	25.05.2022
Corminboeuf	Examen final	Révision générale <i>PAL</i>	25.05.2022
Corminboeuf	Examen final	Mise en conformité de l'arrêt de bus Corminboeuf, Amont	09.06.2022
Matran	Examen préalable	Mise en conformité de l'arrêt de bus Champ-Riond	07.07.2022
Villars-sur-Glâne	Examen final	Réaménagement du parking au Chemin des Pensionnats	07.07.2022
Région Glâne-Veveyse	Détermination consultation publique	<i>PDR</i> de la Glâne	07.07.2022
Etat de Fribourg	Consultation	Avant-projet du règlement sur la mobilité (RMob)	07.09.2022
Matran	Examen préalable	Aménagement d'un chemin de mobilité douce	15.09.2022
Fribourg	Examen final	Aménagement des arrêts de bus Beauregard	22.09.2022
Fribourg	Examen final	Aménagement d'un arrêt de bus à la Route des Arsenaux direction Villars-sur-Glâne	22.09.2022
Fribourg	Examen préalable	Réaménagement de l'allée du Cimetière et du chemin St-Léonard à Fribourg	22.09.2022

Fribourg	Examen final	Requalification du carrefour Richemond	22.09.2022
Etat de Fribourg	Examen préalable	Couverture de l'autoroute N12 dans le secteur Chamblieux-Bertigny	29.09.2022
Etat de Fribourg	Détermination consultation publique	Stratégie cantonale biodiversité	29.09.2022
Fribourg	Examen final	<i>PAD</i> Friglâne	29.09.2022
Belfaux	Examen final	<i>PAD</i> La Gotta	29.09.2022
Etat de Fribourg	Examen final	Nouvelle liaison Marly - Matran	12.10.2022
Matran	Examen préalable	Mise en conformité des arrêts de bus – Rte de l'Ecole, Rte de l'Arney, Rte d'Avry	12.10.2022
Givisiez	Examen préalable	<i>PAD</i> Corberayes – la Chassotte	10.11.2022
Fribourg	Examen final	<i>PAD</i> Beausite	24.11.2022
Gemeindeverband Region Sense	Détermination consultation publique	<i>PDR</i> de la Singine	07.12.2022
Etat de Fribourg / Matran	Examen final	Aménagement de deux arrêts de bus en encoche à Matran	22.12.2022
Givisiez	Examen préalable	Rehaussement de la Route des Taconnets	22.12.2022
Villars-sur-Glâne	Examen final	<i>PAD</i> Pépinière	22.12.2022

1.5 Personnel

Au terme de l'année civile, l'effectif opérant au sein de l'administration a légèrement augmenté, portant la dotation totale à 11,5 équivalents plein temps (*EPT*) au 31 décembre 2022 (+0,3 *EPT* par rapport à 2021), à quoi s'ajoute l'engagement de quatre stagiaires (4 *EPT*).

Le 1er septembre 2022, Mme Sophie Alaimo a débuté son activité au sein de l'Agglomération en qualité de responsable finances et ressources humaines à un taux de 80 %. Elle remplace M. Jean-Noël Tercier qui travaillait au même poste à 100%. Un nouveau poste de travail s'est ouvert au sein du domaine des finances ; il s'agit d'un poste d'aide comptable à 40 %. Ce poste est occupé depuis le 1er mai 2022 par Mme Laurence Geinoz. Son taux d'activité a été augmenté de 40 % à 60 % du 1er juillet au 30 septembre 2022. Le domaine des finances bénéficiait ainsi d'une dotation totale de 1,2 *EPT* à la fin de l'année 2022 (+0,2 *EPT* par rapport à 2021).

Mme Lauriane Sciboz a repris le poste d'aménagiste qu'occupait M. Ian Losa à un taux de 80 %, à la fin de son stage au sein du Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité. Elle a repris ce poste à 100 % à partir du 1er novembre 2022. Le secteur aménagement s'est vu par conséquent augmenté de 0,2 *EPT*.

M. Valentin Jourdon-Péronne a en outre augmenté son taux d'activité de 90 % à 100 % du 1er février au 15 avril 2022, afin de rétablir l'équité salariale par rapport aux heures de travail effectuées.

La dotation en personnel pour les autres dicastères demeure pour le reste inchangée en 2022.

1.6 Communication

Le *Comité* a poursuivi ses efforts en matière de communication sur les dossiers les plus importants traités par l'*Agglomération*, notamment dans le domaine de la planification ou encore de la mise en place de nouvelles offres de transports publics. Une campagne de communication a ainsi été mise en œuvre sur plusieurs canaux et sur le terrain afin d'accompagner la restructuration des lignes 5/7 à Villars-sur-Glâne. Parallèlement, des panneaux de chantier aux couleurs de l'*Agglomération* ont également été installés à proximité des diverses infrastructures en cours de réalisation et auxquelles l'*Agglomération* contribue financièrement. Le *Comité* a en outre poursuivi sa communication sur internet ainsi que sur les réseaux sociaux.

La stratégie de communication mise en place tout au long de l'année par le *Comité* a rencontré un écho dans les médias régionaux qui ont repris les principaux messages à destination du public. Au total, ce sont ainsi sept communiqués de presse que le *Comité* a publié durant l'année écoulée.

Date	Objet
18.05.2022	Promotion des solutions de mobilité pour les entreprises
10.06.2022	Le <i>Projet d'agglomération de quatrième génération de l'Agglomération de Fribourg (PA4)</i> est accueilli favorablement par la Confédération
15.06.2022	Développement du réseau de vélo en libre-service de l'Agglo
06.07.2022	Entrée en vigueur des nouveaux horaires des lignes 5 et 7
19.08.2022	L' <i>Agglomération de Fribourg</i> fait face aux îlots de chaleur !
15.09.2022	Des cartes isochrones aux arrêts de bus de l' <i>Agglomération de Fribourg</i> pour faciliter l'orientation des voyageurs et promouvoir la marche !
04.10.2022	L'Agglomération de Fribourg décerne le Prix culturel à l'émergence au SMEM (Musée et centre suisse d'instruments électroniques)

2. Dicastères de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité

En 2022, le *DAEM* a tenu 23 séances ordinaires, dont 3 fois en séance de *Comité* de suivi de projet *PA4* – Plan directeur régional (ci-après *PDR*).

Des rencontres spécifiques entre le *DAEM*, le coordinateur des agglomérations ainsi que le chef du Service de la mobilité (*SMo*) de l'*Etat de Fribourg* ont eu lieu à plusieurs reprises. Ces rencontres régulières portent sur la coordination des prestations de transports publics aux échelles régionales et cantonales, sur les aspects financiers en lien avec les subventions cantonales ainsi que sur les projets concrets de développement du réseau ou de coordination des mesures liées aux projets d'agglomération.

2.1 Domaine de l'aménagement régional

2.1.1 Projet d'agglomération de quatrième génération (PA4)

Le PA4, une planification qui bénéficie de contributions fédérales

La politique des agglomérations menée par la Confédération vise à favoriser la mise en œuvre d'un développement coordonné des transports et de l'urbanisation dans les zones urbaines. Dans ce contexte, l'ensemble des agglomérations de Suisse est invité à déposer des projets d'agglomération

afin de bénéficier de contributions fédérales pour la mise en œuvre concrète de leur vision territoriale. En effet, au terme d'un processus d'évaluation menée par la Confédération, les infrastructures de transport prévues dans cette planification peuvent bénéficier d'un cofinancement par le biais du fonds fédéral dédié au trafic d'agglomération (*FORTA*).

Le 7 juillet 2022, le *Comité* a reçu le rapport d'examen provisoire de la Confédération qui a bien accueilli le *PA4*. En effet, un taux de contribution de 35%, soit une participation financière de plus de 40 millions de francs, a provisoirement été fixée. Sur la base de ce rapport, un entretien technique entre l'*Agglomération* et l'Office fédéral du développement territorial (*ARE*) a eu lieu le 25 août 2022 afin de s'assurer que tous les arguments déterminants ont été pris en considération lors de l'examen. Le rapport final a ensuite été rédigé. C'est sur la base des rapports d'examens finaux des différentes agglomérations suisses que le Conseil fédéral établit un message relatif à l'arrêté fédéral sur « la libération des crédits du programme en faveur du trafic d'agglomération ». Dans ce message, le Conseil fédéral présente au Parlement une requête relative aux taux de contribution aux différents projets d'agglomération et aux mesures à cofinancer à ce taux. Le Parlement débat sur les propositions du Conseil fédéral et adopte l'arrêté fédéral correspondant. Dans ce contexte, la décision finale quant à la contribution fédérale relative au *PA4* de chaque agglomération ayant déposé un projet est attendu pour le début de l'année 2023.

Le PA4, une planification qui a valeur de Plan directeur régional

La loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (*LATeC*) considère les projets d'agglomération comme des plans directeurs régionaux (art.27 al.1 *LATeC*).

Le *PA4* a été approuvé en tant que plan directeur par le Conseil d'Etat le 24 août 2021, sous réserve du respect d'une série de conditions d'approbation à remplir. Suite à une séance de coordination, en mai 2022, le *Comité* a transmis un dossier complet aux services de l'Etat avec des propositions d'adaptation du *PA4*. En date du 18 juillet 2022, l'*Agglomération* a reçu une prise de position sur le dossier transmis. Dans ce cadre, les services de l'Etat ont exigé une série d'adaptations complémentaires. Depuis la transmission d'un dossier complémentaire le 12 octobre 2022, le *Comité* attend une nouvelle prise de position de la part des services de l'Etat.

2.1.2 Sites stratégiques d'agglomération et l'outil « Feuille de route »

Les directives pour le projet en faveur du trafic d'agglomération demandent de définir les secteurs de développement urbain prioritaires des agglomérations. Ces sites stratégiques doivent faire l'objectif d'une coordination optimale entre urbanisation et transport et ainsi permettre de capter une part substantielle du potentiel global du développement vers l'intérieur.

Le *PA4* a permis de faire évoluer la stratégie de l'*Agglomération* relative aux sites stratégiques (cf. stratégie U5 du *PA4*). En lieu et place d'une approche stricte et contraignante, cette stratégie vise un accompagnement plus incitatif, pragmatique et flexible des communes vers un développement qualitatif des sites stratégiques grâce à un nouvel outil : la « Feuille de route ».

La stratégie U5.9 du *PA4* prévoit le déploiement de l'outil « Feuille de route » sans en fixer les principes. Dans ce cadre, le service technique de l'*Agglomération* a formalisé, de concert avec les communes, les principes afférents à cet outil et le *Comité* les a acté en septembre 2022.

L'outil « Feuille de route » est un processus incitatif initié par l'*Agglomération* et accepté de plein gré par les communes ou l'Etat. Il permet de définir des besoins de coordination au plus proche des réalités de terrain et se déroule en trois phases. Dans une première phase, l'*Agglomération* identifie une série de besoins d'action ponctuels qui ne sont pas encore couverts par les planifications ou études auparavant réalisées à l'échelle locale. Dans une seconde phase, l'*Agglomération* discute des besoins d'action identifiés avec le-s acteur-s concerné-s. Si un consensus sur un besoin d'action est trouvé, une étude est lancée, afin de déterminer des solutions ou variantes de solutions qui peuvent être ensuite reprises dans les outils de planification applicables à l'échelle locale. Finalement, la troisième phase consiste à implémenter formellement les principes d'aménagement issus d'une étude de projet via la planification locale ou un projet de construction.

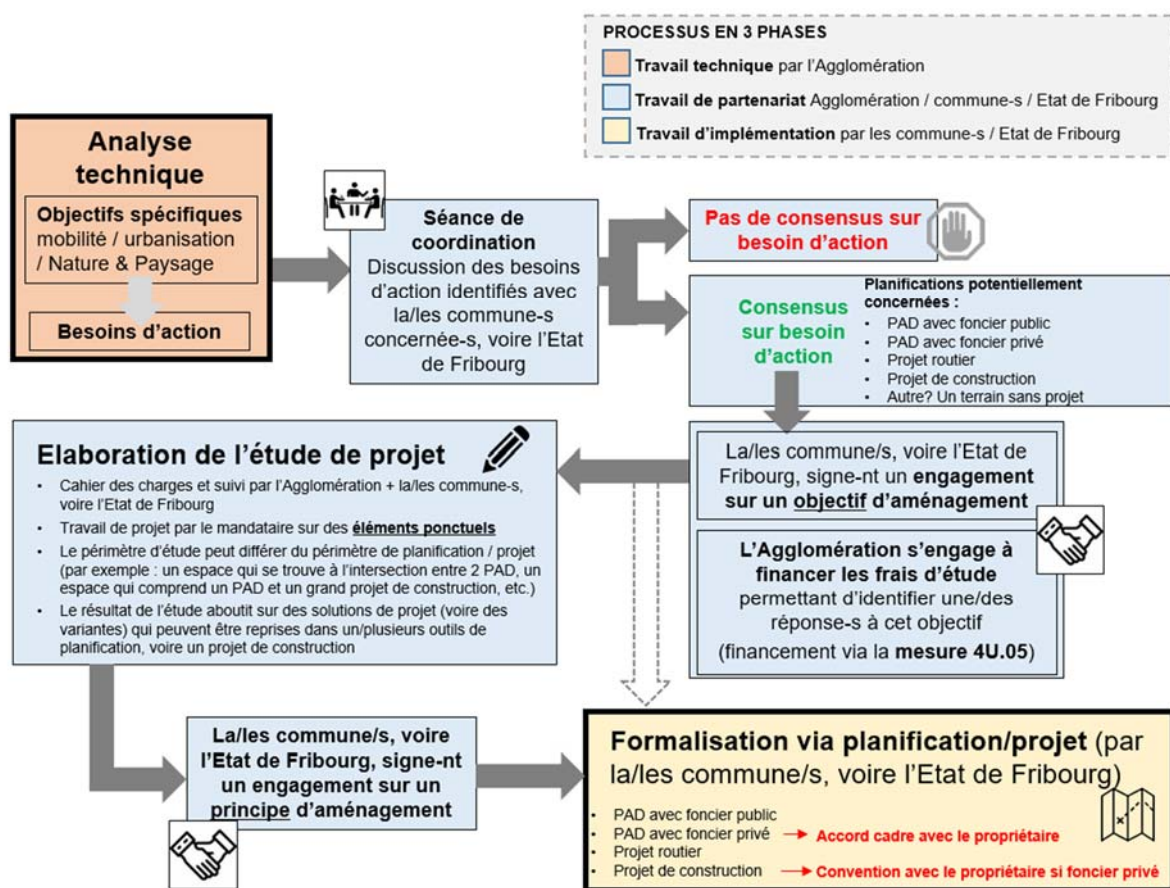


Schéma explicatif des phases et étapes du processus « Feuille de route »

2.1.3 Plan directeur régional de la Sarine

Le Plan directeur régional de la Sarine (*PDR-Sarine*) est destiné à guider et à coordonner le développement souhaité par le district pour les quinze prochaines années, en matière d'urbanisation, de mobilité, de nature et paysage et de tourisme. Il a été élaboré en concertation avec le Projet d'agglomération de quatrième génération (*PA4*) dont les stratégies concernent neuf des communes les plus urbaines du district. La gestion opérationnelle des travaux liés au *PDR* a été confiée par la Préfecture de la Sarine aux équipes techniques de l'Agglomération afin d'assurer la synergie des planifications. La conduite politique et stratégique du projet est assurée par les organes de l'Association régionale de la Sarine (*ARS*).

À l'issue de la consultation publique, respectivement de l'examen préalable des services cantonaux, il a été décidé que la thématique du territoire d'urbanisation pouvait être renforcée afin de mettre en œuvre de manière contraignante notamment la stratégie des zones d'activité. Ainsi, une démarche complémentaire avec les communes a été engagée afin d'affiner cette thématique. Les résultats de cette démarche viendront enrichir la version finale du Plan directeur régional de la Sarine.

2.1.4 Convention de financement pour des mesures de valorisation de la biodiversité et de la qualité du paysage

Dans le cadre de la convention-programme entre la Confédération et les cantons concernant les objectifs fixés dans le domaine « paysage », des subventions fédérales sont prévues pour des mesures de valorisation de la biodiversité et de la qualité du paysage issues des projets d'agglomération.

Dans le canton de Fribourg, conformément à la décision du 2 décembre 2021 de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts de l'Etat de Fribourg, une somme de CHF 125'000 a été octroyée à l'Agglomération pour la période 2020-2024 et pour une série de projets au préalable identifiés.

En 2022, parmi les projets inscrits dans ladite décision, le projet du « Plan lumière » de la Ville de Fribourg ainsi que la mesure 4NP.10 « Un arbre pour votre enfant » ont bénéficié d'une partie de cette subvention.

2.1.5 Mise en œuvre de la mesure 4NP.09 Sensibilisation à la nature en ville

L'évènement « L'Agglomération face aux îlots de chaleur » découle d'une mesure nature et paysage du PA4. Cet évènement, qui s'est déroulé en trois temps, entendait notamment définir les attentes et besoins de tout un chacun face à la surchauffe urbaine et permettre ainsi d'orienter efficacement les futures stratégies et mesures liées à l'aménagement du territoire.

Concrètement, cet évènement a débuté par l'installation d'un pavillon de sensibilisation dans le parc du Domino à Fribourg afin que la population puisse se familiariser avec le phénomène des îlots de chaleur. Cet aménagement temporaire et modulable est à disposition de toutes *communes membres* qui souhaitent accueillir l'exposition sur son territoire. Dans un premier temps, une balade participative visant à examiner l'expérience subjective de la chaleur urbaine a pris place à la fin du mois d'août 2022. L'évènement s'est clos par une matinée de conférences axées sur des mesures permettant d'atténuer les effets du réchauffement climatique en milieu urbain. Cette matinée était destinée aux élu-e-s et technicien-ne-s communaux-les.

Face au succès de cette action, l'Agglomération entend réitérer ce type de démarche et proposer d'autres actions de sensibilisation.



Illustration du pavillon de sensibilisation installé dans le parc du Domino à Fribourg et de la balade participative à Villars-sur-Glâne

Photos : Agglomération

2.1.6 Mise en œuvre de la mesure 4NP.10 « Un arbre pour votre enfant »

Cette mesure a pour objectif de planter des arbres pour les enfants habitant les communes de l'Agglomération. Dans sa dimension culturelle, cette mesure renvoie à une tradition existante et permet, de manière plus large, de rapprocher la population de la nature. Elle symbolise également l'importance des familles pour le développement de la région.

La mesure 4NP.10 comporte un accent social marqué. En effet, il est demandé aux communes de réaliser un évènement symbolique autour de la plantation de l'arbre. Ces évènements ont beaucoup de succès auprès des familles. Huit des dix communes de l'Agglomération ont participé à la mesure en 2022.



Événements lors des plantations d'arbres 2022 à Matran, Avry, Fribourg, Villars-sur-Glâne et Givisiez
Photos : Agglomération

2.1.7 Soutien financier du Plan lumière de la Ville de Fribourg au titre de la mesure 3NP.13.00 « Diminution de la pollution lumineuse »

La mesure « Diminution de la pollution lumineuse » du PA3 a pour objectif de « sensibiliser les diverses entités publiques à la problématique de la pollution lumineuse et de les inciter à prendre des mesures pour lutter contre le phénomène ». En effet, les espaces urbains constituent aujourd'hui des sources d'émission lumineuse pendant la nuit, ce qui peut non seulement perturber la faune, mais aussi avoir des répercussions sur la santé et le bien-être des citoyen-ne-s. La mesure va également dans le sens d'une politique d'économie d'énergie en repensant la répartition et l'intensité de l'éclairage public de manière cohérente, ce qui respectivement, permet également de réduire les coûts liés.

L'étude pilotée par la Ville de Fribourg a permis d'établir un diagnostic actuel ainsi que de concevoir une stratégie d'éclairage pour l'ensemble de la commune. Cette stratégie est appliquée dès à présent et est mise en œuvre au gré des remplacements du matériel d'éclairage public. La Ville a également réalisé plusieurs éclairages test pour la réduction de la pollution lumineuse dans des milieux sensibles (matériel permettant une réduction de l'éclairage et des éclairages dynamiques ou des revêtements phosphorescents permettant de se passer de matériel d'éclairage).

2.2 Domaine de la mobilité

2.2.1 Développement des transports publics

Réseau urbain

En fin 2021 (horaire 2022), le réseau de bus urbain a vu une augmentation très importante des prestations offertes à la population de l'agglomération. Cette amélioration significative s'inscrit dans la volonté de faire des transports publics une véritable alternative au transport individuel motorisé au sein des dix communes qui composent l'Agglomération.

L'offre au changement d'horaire 2022 a été marquée par la prolongation de la ligne 8 jusqu'au Marly Innovation Center (MIC). Celle-ci s'inscrit dans le cadre du développement du quartier de l'Ancienne Papeterie. Ainsi, coordonnée avec l'arrivée des nouveaux habitants, une offre avec une cadence de 15 minutes est proposée en direction de la gare de Fribourg. En complément, cette offre permet de densifier l'offre sur Marly et Givisiez.

En août 2022, une modification importante de l'offre a été effectuée pour l'ouest de l'agglomération. La ligne 7 a été prolongée sur la Fonderie, puis sur Villars-sur-Glâne, afin de connecter les quartiers d'habitation avec la zone d'activités de Moncor. De plus, la cadence de la ligne 5 a été doublée à 7.5 minutes. Cette nouvelle offre permet de densifier considérablement l'offre en transport public pour les quartiers de Beaumont et de Cormanon. L'objectif recherché est de permettre des connexions en transport public entre les différents quartiers de Villars-sur-Glâne. Plusieurs difficultés se sont révélées à la suite de cette modification. L'Agglomération, la Commune de Villars-sur-Glâne ainsi que les Transports publics fribourgeois œuvrent main dans la main afin d'apporter des solutions soutenables tout en permettant le fonctionnement du réseau dans son ensemble.

2.2.2 Interfaces de la halte d'Agy

Le calendrier d'étude et de réalisation de la Confédération d'une nouvelle halte ferroviaire à Agy prévoit une ouverture de cette infrastructure entre 2026 et 2030. Une mesure concernant la plateforme multimodale permettant les interconnexions des usagers autour de cette nouvelle halte a été intégrée au PA4. Une étude a été initiée par l'Agglomération et le canton de Fribourg au second semestre 2021 avec pour objectif de coordonner l'ouverture de la halte ferroviaire et le fonctionnement des infrastructures d'accueil et d'échange des usagers entre les différents modes de transport. L'étude a été finalisée en février 2022 et conclut à l'opportunité d'un franchissement en dénivelé des voies ferrées et à la faisabilité d'aménagements d'arrêts de bus et de stationnement vélo sur la plateforme multimodale.

2.2.3 Développement des parkings d'échange gérés par l'Agglomération

Suite à une étude de développement des parkings d'échange (ci-après P+R) réalisée dans le courant de l'année 2020, des discussions ont été menées avec les communes de Givisiez, Granges-Paccot et Villars-sur-Glâne afin de trouver les meilleures opportunités pour le repositionnement et/ou la création de P+R. Il s'agit en premier lieu de mettre en œuvre les projets d'agglomération antérieurs qui prévoyaient un redéploiement des parkings situés trop près du centre, comme c'est le cas pour celui de St.-Léonard. Les discussions initiées avec Forum Fribourg et Coop Fribourg Sud ont continué et débouché sur une volonté de coopération. Une exploitation d'un P+R provisoire à Forum Fribourg est prévue en 2023 tandis que des éléments techniques sont en cours de discussion à Coop Fribourg Sud. Les mesures intégrées au PA4 dans cette perspective avancent ainsi dans le bon sens. Le travail concernant l'emplacement d'installations définitives à long terme se poursuit dans l'intervalle.



2.2.4 Gestion du trafic

Dans l'optique d'une réduction de la pression du trafic individuel motorisé dans le centre de l'agglomération et sur les axes d'entrée, des mesures de gestion du trafic sont nécessaires.

Centrale de régulation

Le Comité relève la nécessité de la mise en œuvre des éléments des projets d'agglomération antérieurs et notamment de la création d'une centrale de gestion du trafic afin de prioriser efficacement les transports publics et de pouvoir gérer les flux de circulation de manière coordonnée. L'efficacité de la gestion des accès prévue pour l'agglomération dépend également du bon fonctionnement de cet élément. Suite à l'attribution d'un mandat à un bureau d'assistance à maîtrise d'ouvrage et à un groupe de travail en 2021, plusieurs séances de travail ont eu lieu afin de définir le cadre de la future centrale et des études nécessaires à son élaboration et à sa mise en service. Des rencontres avec les partenaires disposant d'infrastructures en lien avec la centrale de gestion ont eu lieu afin de déterminer les opportunités de coopération. Les travaux ont mis en évidence le besoin d'informations complémentaires quant aux impacts sur le trafic de mesures de gestion du trafic. Les travaux se poursuivent en 2023 avec un objectif de mise en service avant la fin de la législature en cours.

2.2.5 Soutien financier à des mesures de gestion de la mobilité

Le Comité a décidé de continuer de soutenir, en 2022, les mesures de gestion de la mobilité ci-après, et ce malgré la crise sanitaire qui a limité leurs effets. À relever également que le Comité s'engage en faveur de la réalisation de plans de mobilité selon un concept présenté dans la partie consacrée à la promotion économique de ce rapport.

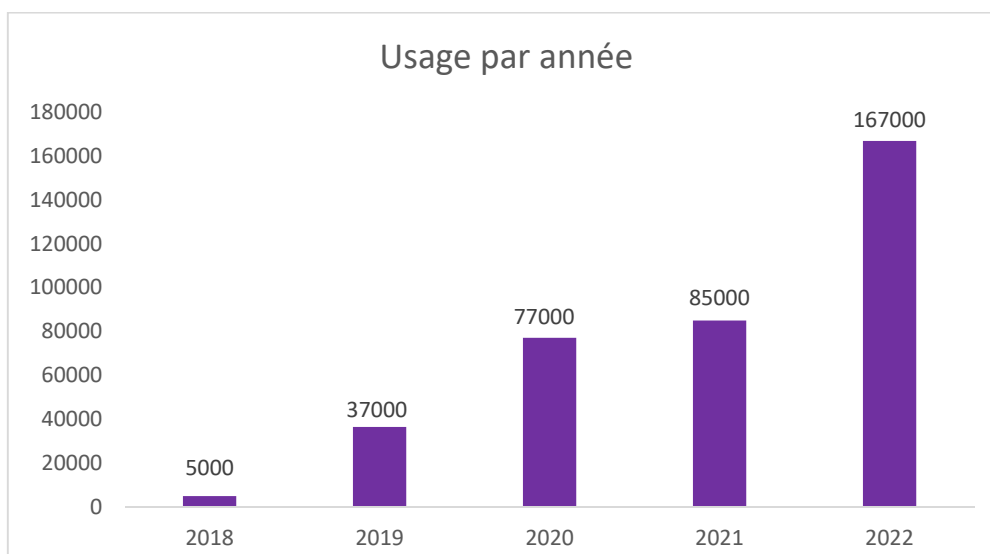
Pédibus

Ce service prend progressivement une ampleur considérable dans le canton et plus spécifiquement dans l'agglomération. En 2022, 34 lignes étaient actives sur le territoire de l'agglomération afin de valoriser la marche comme mode de transport des écoliers. Le Comité soutient pleinement ce service et a donc reconduit son soutien de CHF 12'000 pour l'année 2023.



2.2.6 Vélos en libre-service : déploiement du réseau

Le développement du réseau *PubliBike* s'est fortement poursuivi en 2022. Quatorze nouvelles stations ont été installées, dont onze situées dans la couronne de l'*agglomération*. Ce fort développement de l'offre a entraîné une explosion des utilisations de ce réseau qui devient progressivement un mode de transport complémentaire au sein de l'*agglomération*.



2.2.7 Mise en œuvre des mesures

L'*Agglomération* assure la coordination de la mise en œuvre et du financement des mesures prévues dans le cadre des projets d'*agglomération*. La maîtrise d'ouvrage appartient en revanche aux communes-sites ou au *canton*, en fonction de la nature des projets.

L'*Agglomération* est en charge de vérifier la compatibilité des projets développés afin de s'assurer de leur conformité avec les objectifs visés dans les projets d'*agglomération*. Elle conclut également des conventions avec différentes collectivités publiques de sorte à en assurer le financement. En principe, le financement des mesures prévues dans le cadre des projets d'*agglomération* est assuré de manière paritaire entre la commune-site et l'*Agglomération*, jusqu'à concurrence du montant prévu dans la fiche de mesure correspondante. Font exceptions certains objets qui présentent un intérêt régional particulièrement important, comme la *TransAgglo* I et II, et les *P+R*. La part effectivement à charge de l'*Agglomération* est allégée par plusieurs sources de financement :

- un financement fédéral dont le montant peut varier entre 35 % et 40 % du coût de la mesure et dont les modalités sont définies pour chaque mesure dans le cadre d'une convention de financement par référence à l'accord sur les prestations propre à chaque génération de projet d'*agglomération* ;
- une participation cantonale qui peut aller jusqu'à 50 % du montant résiduel à charge de l'*Agglomération*, mais uniquement dans les limites des montants disponibles au budget de l'année correspondante.

Le financement de la part nette à charge de l'*Agglomération* obéit quant à lui aux règles internes suivantes fixées par le règlement sur les finances :

- Les mesures dont la part nette à charge de l'*Agglomération* est supérieure à CHF 50'000 font l'objet de message du *Comité* au *Conseil* et sont inscrits au budget d'investissement (voir à ce propos la liste au point 1.2.) ;

Les autres objets font uniquement l'objet d'un avis de cofinancement de la part du *Comité* qui est adressé à la commune concernée (voir à ce propos la liste au point 1.4). Les montants correspondants sont prélevés sur le budget de fonctionnement.

2.2.8 Infrastructures en 2022

Aménagement d'un arrêt sur chaussée à l'arrêt "Miséricorde" (direction Givisiez/Torry) et d'une voie bus (direction gare) sur la route du Jura - Mesures 11.06 du PA2

La mesure 11.06 du PA2 fait partie d'un ensemble de mesures (11.05, 41.11, etc.) visant à améliorer la vitesse commerciale des transports publics sur la ligne structurante qui caractérise le boulevard urbain en direction de Givisiez – Belfaux. L'arrêt de bus en encoche « Miséricorde » a été mis sur chaussée en direction de Givisiez et une nouvelle voie bus a été créée. Selon les estimations, cet aménagement permettra de faire gagner jusqu'à 3 minutes de temps de parcours au bus.

Aménagement d'une voie bus sur la route des Arsenaux – Mesure 11.08 du PA2

Dans le cadre de la réorganisation de la ligne 5 à partir de mars 2023, une nouvelle voie bus a été aménagée sur la route des Arsenaux. Elle a pour but d'améliorer la vitesse commerciale de la ligne et d'assurer une meilleure stabilité de l'horaire. Cette voie bus est ouverte aux cyclistes afin d'assurer également leur sécurité. Un nouvel arrêt est aménagé en bidirectionnel à proximité du passage du Cardinal.

Aménagement d'un abri-vélo B+R à la gare de Fribourg – Mesure 23.01 du PA2

Le projet réalisé permet la mise en œuvre d'un abri-vélo de 140 places pour les usagers de la gare. Cet abri est situé sur le parvis de l'Ancienne Gare. Il s'inscrit dans le cadre de la mesure 23.01 du PA2. L'objectif recherché est un développement massif de l'offre en stationnement à proximité de la gare pour les cyclistes. Son emplacement a été déterminé afin de se situer à proximité du nouveau passage inférieur CFF qui ouvrira en 2024.

Réaménagement du secteur de la Cathédrale – Mesure 41.02 du PA2

Le projet de requalification du secteur de la Cathédrale, principal point de repère de la ville historique, a pour objectif de valoriser ses abords et rendre les espaces publics qui la jouxtent agréables et attractifs. Dans ce cadre, le schéma de circulation est repensé et concentré sur un seul axe. Ce réaménagement s'inscrit dans le cadre d'une vision globale qui a pour but de réaménager le cœur de l'*Agglomération* suite à la fermeture du pont de Zaehringen à la circulation des voitures.

Aménagement d'un passage inférieur pour la mobilité douce pour le franchissement de la route de Cormanon – Mesure 41.17 du PA2

Afin de poursuivre le développement de la *TransAgglo* en direction de Villars-sur-Glâne mais aussi des communes de Matran et d'Avry, un nouveau passage inférieur réservé à la mobilité douce est aménagé sous la route de Cormanon. Cet édifice, d'une largeur de 6 mètres s'inscrit dans le prolongement des aménagements de mobilité douce existants dans le secteur de Cormanon. Cet édifice sera inauguré au printemps 2023.

Compartimentage Gambach - Mesure 3M.03.02 du PA3

La mesure 3M.03.02 du PA3 fait partie du paquet de mesures visant à améliorer la qualité de vie dans les quartiers résidentiels. Le projet développé par la Ville de Fribourg vise à un compartimentage complet de l'avenue de Gambach au moyen d'une borne rétractable sur la route au carrefour entre les avenues de Gambach, des Vanils, du Moléson, de la rue des Ecoles et du chemin de Jolimont. Afin de minimiser les désagréments pour les riverains, le compartimentage n'est effectif qu'aux heures de pointe, soit de 06h30 à 08h30, de 11h30 à 14h00 et de 15h30 à 19h00. Le reste du temps, la borne est en position basse.

L'objectif pour l'*Agglomération* est de maintenir la circulation de transit sur la ceinture de distribution du trafic et d'anticiper les reports de celui-ci qui seront engendrés par le compartimentage au centre de la ville de Fribourg. Ce compartimentage interviendra prochainement avec le projet de la place de la Gare de Fribourg.

3. Dicastère des promotions

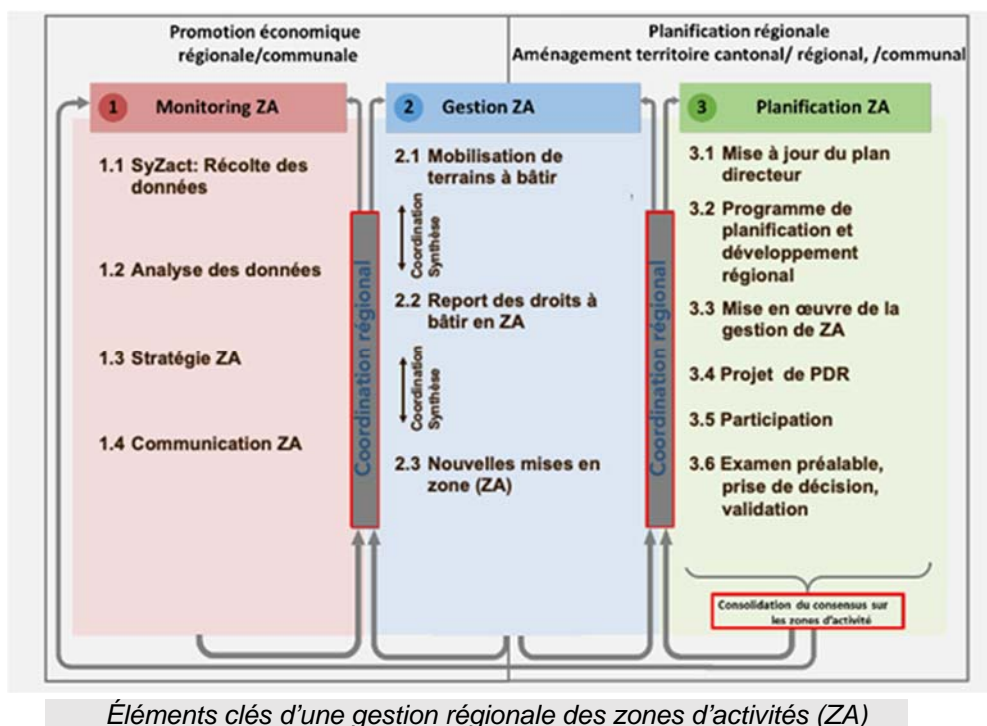
En 2022, le *DP* s'est réuni quinze fois afin de statuer sur différents projets menés dans le cadre des promotions économique, touristique et culturelle, avant de les soumettre au *Comité*.

3.1 Domaine économique

3.1.1 Développement économique du territoire

Etude complémentaire concernant les zones d'activités, en lien avec le PDR Sarine

Le Plan directeur régional de la Sarine, en cours de finalisation, détermine les zones d'activités et leurs extensions futures au niveau spatial. Parallèlement, une réflexion a eu lieu lors de trois ateliers avec l'ensemble des communes concernées en 2021, afin de déterminer en parallèle les contours d'un futur système régional de gestion des zones d'activités. Un rapport a été finalisé à ce propos en printemps 2022 avec des recommandations générales. Les aspects liés à la mise en œuvre dudit système de gouvernance dans notre région sont en cours d'étude à l'interne et viendront compléter ce rapport avant sa publication.



3.1.2 Projets transversaux en lien avec la mobilité

Solutions de mobilité pour les entreprises

Les actions de promotion du programme de solutions de mobilité pour les entreprises se sont poursuivies. Ce programme propose un soutien aux entreprises dans leurs démarches de mise en place d'un plan de mobilité ainsi que dans l'acquisition de l'abonnement JobAbo pour leurs employés. De nombreux contacts entrepris avec les entreprises ont abouti à la conclusion de deux conventions de suivi signées en 2022.

Deux ateliers ont été organisés dans le but de permettre aux entreprises de s'exprimer sur les enjeux et les besoins en termes de mobilité et de présenter le soutien proposé dans ce domaine par l'*Agglomération*. Le premier atelier avec les entreprises de Givisiez et de Corminboeuf a eu lieu le 31 mai 2022 et le second atelier avec les entreprises de Guin s'est tenu le 30 novembre 2022.

3.1.3 Services et initiatives de promotion économique

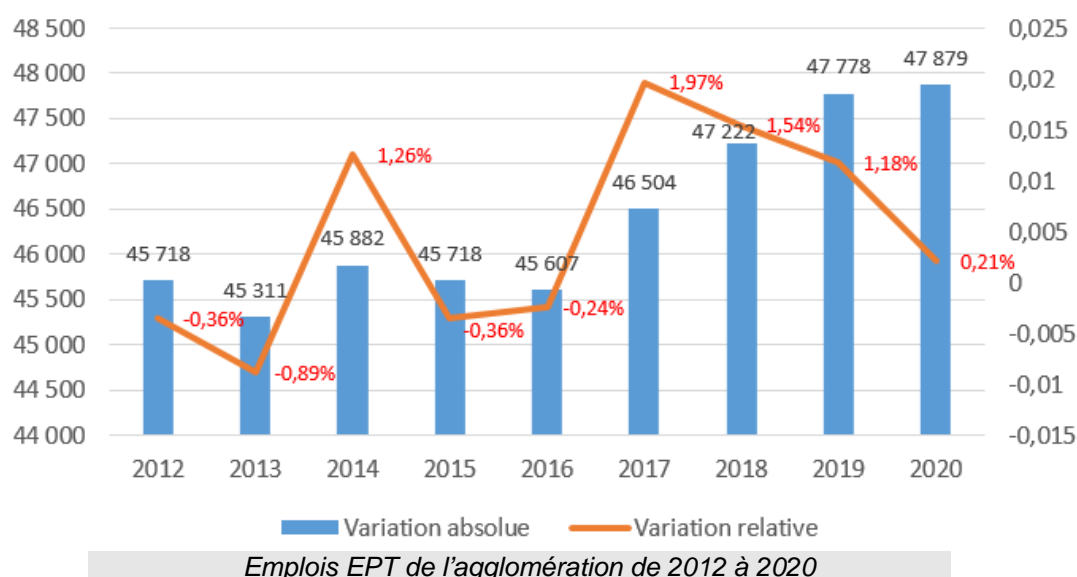
Guichet économique

En 2022, l'Agglomération a pu répondre à plus de vingt demandes de renseignements et de conseils d'entreprises. La majorité d'entre elles se rapportent à des recherches de terrains et de surfaces d'importance, principalement pour les activités artisanales et industrielles.

En fonction des besoins, les entreprises ont été conseillées dans leurs projets de développement, ou encore mises en contact avec d'autres partenaires économiques, privés ou institutionnels. Les demandes d'entreprises ont été adressées directement à l'Agglomération ou lui ont été transmises par la Promotion économique du canton de Fribourg.

Profil socio-économique de l'Agglomération

L'Agglomération a effectué un nouveau relevé des données concernant l'évolution de la population et de l'économie, s'appuyant sur les données publiées par l'Office fédéral de la statistique (ci-après OFS). Un résumé de cette analyse est disponible sur le site internet de l'Agglomération. Selon les dernières données disponibles de l'OFS (2020), l'agglomération comptait 40 % des emplois du canton de Fribourg. Le nombre d'emplois EPT s'élève à 47'879, tandis que le nombre de tous les emplois, indépendamment du taux d'activité, était de 64'191.



Rencontre des entreprises

La rencontre annuelle des entreprises a eu lieu le 10 novembre 2022. La thématique de cette manifestation était le marketing en entreprise. A cette occasion, deux entreprises fribourgeoises ont présenté leur pratique quotidienne du marketing et son importance pour leur développement. C'était également un moment privilégié d'échanges entre les entreprises de la région et les autorités.



Rencontre des entreprises - 10.11.2022
Photos : Julien James Auzan

3.1.4 Participation aux organes extérieurs

Effort Fribourg SA

Le *Comité* a assuré la représentation de l'*Agglomération* au Conseil d'administration de la société Effort Fribourg SA. Cette société, intégralement détenue par la Ville de Fribourg, octroie des prêts sous forme de microcrédits jusqu'à CHF 30'000 destinés à soutenir le lancement ou le développement de projets et d'activités commerciales, artisanales ou de services en Ville de Fribourg. L'*Agglomération* a participé, en 2022, aux trois séances visant à statuer sur différentes propositions de projets et de demandes de soutien.

Soutien aux entreprises start-up

L'*Agglomération* a soutenu Fri Up, l'organe officiel de soutien à la création d'entreprise du canton de Fribourg. Toutes les associations régionales, y compris l'*Agglomération*, réunies sous l'égide du programme de la *Nouvelle Politique Régionale* (ci-après : *NPR*), participent au financement de Fri Up. La contribution financière de l'*Agglomération* s'élève à CHF 5'000 par an. Avec cet engagement, l'*Agglomération* confirme son soutien aux entreprises start-up et particulièrement à celles établies sur son territoire. Le *Comité* a assuré la représentation de l'*Agglomération* au Comité de sélection de projets. En 2022, le *Comité* a participé à quatre séances dudit Comité. Deux entreprises basées dans l'*agglomération* ont été acceptées pour le programme de coaching de Fri Up sur une période de plusieurs mois.

Innoreg FR

Innoreg FR coordonne les projets de la *NPR* du canton de Fribourg. La *NPR* est un programme d'impulsion initié par la Confédération avec l'aide des cantons qui permet d'encourager l'innovation avec des aides sous forme de prêts ou de montants à fonds perdus. Les principaux axes concernent les domaines de l'industrie et du tourisme. Avec les autres associations régionales du *canton*, le *Comité* est représenté au sein de la plateforme régionale *Innoreg FR*. En 2022, il y a eu quatre séances de coordination dédiées à échanger sur les orientations du programme cantonal et les projets soutenus. A ce titre, l'*Agglomération* a perçu une subvention annuelle de la *NPR* de CHF 16'000.



3.2 Domaine touristique

En tant qu'organisation touristique régionale, Fribourg Tourisme et Région (*OTR*) exécute les missions qui lui sont confiées par la Loi sur le Tourisme LT. Ceux-ci se résument en 3 axes : l'accueil touristique, la promotion touristique et l'organisation de prestations touristiques.

A l'échelle de la région, les résultats touristiques de l'année 2022 sont très bons, compte tenu du contexte : crise sanitaire, franc fort, insécurité internationale, morosité économique, crise climatique. Les valeurs sont en général meilleures qu'en 2020 et 2021, et s'approchent gentiment mais sûrement de l'année de référence 2019.

Les scénarii attendus à la levée des restrictions sanitaires se sont avérés exacts : le tourisme d'affaires ne reprend que timidement, les voyages de groupe ont attendu la mi-année pour exploser, les Suisses ont quelque peu déserté le pays en été et les Européens sont timidement de retours dans nos rues.

Le tourisme de notre région est essentiellement excursionniste, mais l'arbre ne doit pas cacher la forêt : le tourisme de séjour est une réalité dans notre destination, que ce soit dans les hôtels urbains ou dans les B&B. Ce sont ces valeurs-là que nous devons faire durablement progresser à l'avenir.

S'agissant de promotion touristique, *FTR* a déployé les atouts régionaux au travers de plusieurs campagnes, menées soit individuellement, soit au travers de l'Union fribourgeoise du Tourisme ou de Suisse Tourisme. La mise en valeur des offres de loisirs a été particulièrement efficace si l'on tient compte des résultats.

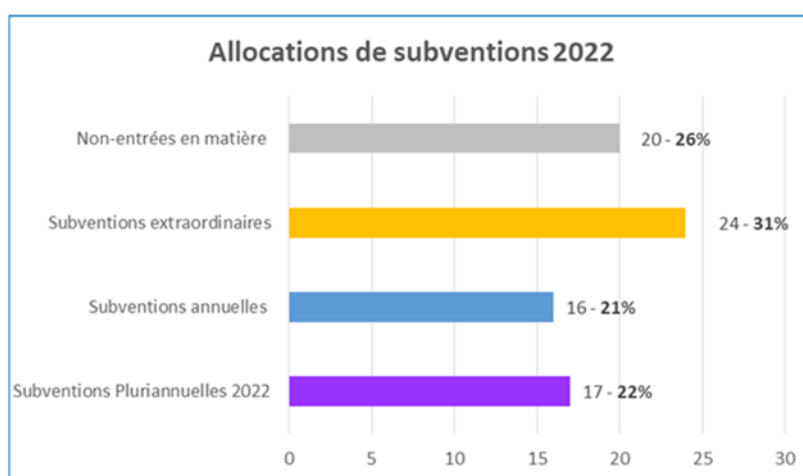
Au chapitre des projets spécifiques soutenus par l'*Agglomération*, le lancement du bateau électro-solaire « D'Grandfey » a rencontré un vif succès, tout comme les offres développées durant les trois dernières années, en lien avec l'histoire et le patrimoine de la ville. Le rapport de gestion de *FTR*, en ligne, vous informera plus en détail sur son activité : www.fribourgtourisme.ch.

3.3 Domaine des activités culturelles

3.3.1 Préavis de la Commission culturelle et décisions du Comité

La *CCult*, composée de douze membres, est un organe consultatif. Ses préavis sont transmis aux membres du *DP*, qui étudient leur adéquation avec les règlements en vigueur, puis communiquent leur position au *Comité*. En 2022, le *Comité* a suivi à 92,5 % les préavis émis par la *CCult* relatifs aux requêtes de subventions annuelles et extraordinaires expertisées.

Au cours de l'année 2022, la *CCult* s'est réunie en plénum à cinq reprises en séance ordinaire et a réalisé en sus une consultation électronique. Près de 60 demandes de subventions annuelles et extraordinaires ont été expertisées. En outre, vingt demandes de financement ont fait l'objet d'une non-entrée en matière auprès du *DP* ou du *Comité*, ce qui constitue une augmentation de 33 % par rapport à l'année 2021. Ces décisions de non-entrées en matière représentent 26 % de l'ensemble des allocations 2022.



Parallèlement, deux groupes de travail composés d'une délégation de la *CCult* ont été menés pendant l'année 2022. Un groupe s'est penché sur de nouvelles modalités de soutien à la création à travers une participation financière aux frais liés aux représentations. L'autre groupe s'est intéressé aux modifications des conditions-cadre relatives au soutien des animations culturelles, portées par des associations culturelles indépendantes, ayant lieu dans une structure bénéficiaire d'une subvention culturelle de l'*Agglomération*. Le *Comité* a validé les conclusions de ces deux groupes de travail. La *Directive portant sur l'octroi de subventions ordinaires annuelles et extraordinaires* a été adaptée selon les travaux menés par la Promotion culturelle.

3.3.2 Subventions culturelles pluriannuelles, période 2022-2024

Dix-sept institutions culturelles régionales sont bénéficiaires de subventions pluriannuelles pour les années 2022 à 2024, selon les arrêtés du *Comité* du 25 novembre 2021. L'enveloppe annuelle budgétée pour ces allocations trisannuelles est de CHF 1'930'000. Ce montant est supérieur de 18,4 % à celui de la période antérieure 2019-2021. En 2022, cette catégorie représente plus de 80 % du budget des subventions culturelles.

En 2022, le cercle des associations bénéficiaires de subventions pluriannuelles s'est agrandi avec l'entrée de quatre nouvelles structures reconnues d'importance régionale et répondant aux paramètres d'évaluation retenus par les experts : l'association BD-Mania (Belfaux-Corminboeuf) pour le Festival International de la Bande-Dessinée, Les Georges (Fribourg) pour le Festival estival de Fribourg, l'Association Kultur im Podium pour sa programmation annuelle dans le cadre du Podium de Guin et l'Association Theater in Freiburg pour ses saisons théâtrales proposées dans la langue de Goethe.

Montants des Arrêtés du Comité alloués aux associations bénéficiaires pour la période 2022-2024 en comparaison avec l'année 2021

Associations	Montants versés 2021 CHF	Montants versés en 2022 CHF
Tonverein Bad Bonn, Düdingen	110'000	125'000
Belluard Bollwerk International, Fribourg	165'000	180'000
Les concerts de l'Avent de Villars-sur-Glâne	30'000	30'000
Festival International de Films de Fribourg	180'000	180'000
Festival International de Musiques Sacrées, Fribourg	110'000	110'000
Fri-Art, Fribourg	140'000	140'000
Fri-Son, Fribourg	185'000	206'500
La Spirale, Fribourg	125'000	125'000
Le Nouveau Monde, Fribourg	140'000	140'000
Fondation Nouvel Opéra Fribourg	115'000	130'000
Rencontres de Folklore Internationales de Fribourg	100'000	116'000
Société des Concerts de Fribourg	90'000	90'000
Fondation du Théâtre des Osses, Givisiez	140'000	140'000
BD Mania, Belfaux-Corminboeuf		22'500
Les Georges, Fribourg		110'000
Kultur Im Podium, Guin		35'000
Theater in Freiburg		50'000
Total des subventions pluriannuelles	1'630'000	1'930'000

3.3.3 Subventions ordinaires annuelles et extraordinaires

Un budget annuel de CHF 361'500 était disponible en 2022 afin de répondre aux demandes de subventions ordinaires annuelles et extraordinaires déposées par les acteurs culturels professionnels régionaux. A cette enveloppe se sont ajoutées les contributions volontaires de quatre communes non membres pour un montant brut de CHF 5'552, en diminution de 38 % par rapport à l'année 2021. Le *Comité* a alloué cette enveloppe annuelle à 40 projets culturels. En 2022, cette catégorie représente 16% du budget des subventions culturelles.

Subventions ordinaires annuelles 2022 / 16 associations bénéficiaires y compris le projet CarteCulture de Caritas Fribourg

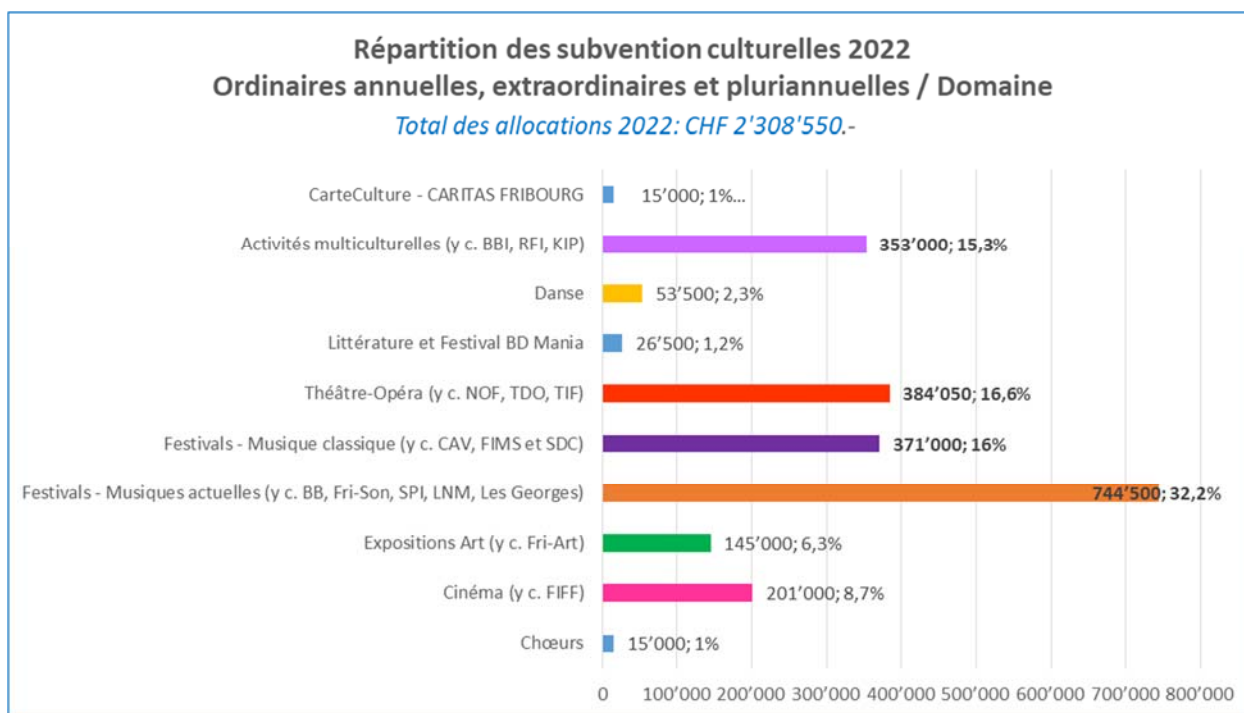
Associations	Montants (CHF)	Remarques
KellerPoche Theater	8'000	
La Lanterne Magique	11'000	
Le Bilboquet	20'000	
Orchestre des Jeunes de Fribourg	30'000	
Die Zauberlaterne	10'000	
ADMA - Musique Ancienne	8'000	
Deutschfreib. Theatergruppe DFTG	5'000	
Fête de la Danse - AFDDF	35'000	
Pro Orlando	7'000	
MUSICA Virtuosa -Festival du Lied	30'000	20 ans
EclatsConcerts	5'000	
Académie d'Orgue de Fribourg	22'800	
La Nuit des Musées	0	Report de l'édition 2021
Caritas - CarteCulture	15'000	Convention 2022
International Piano Series	30'000	
SMEM	25'000	Prix culturel à l'émergence
Total Subventions annuelles 2022	261'800	16 allocations avec la CarteCulture

Subventions extraordinaires 2022 / 24 associations bénéficiaires

Associations	Montants (CHF)	Remarques
FriScènes Festival de Théâtre	12'000	
Concerts Nouvel An Düdingen	5'000	
InciDanse	15'000	
Chœur ARSIS	8'000	
Midi Théâtre	5'000	
Centre d'Art WallRiss - Espace Wallstreet	5'000	
Fondation Bindschedler	2'650	Théâtre des Marionnettes
Les Amies des Marronniers	3'900	
Compagnie AGP	6'000	
Ensemble Diachronie	5'000	
Antipode Danse Tanz	3'500	
Le Magnifique Théâtre	7'000	
MJBB	5'000	
Histoire d'Ici	2'000	
Roz et Coz Company	4'000	
Compagnie Marjolaine Minot	7'000	
L'Epître	2'000	
Capella Concertata	3'500	
Quatuor Essor	1'200	
UpJazz	3'000	
Le Groupe Sauvage	3'500	
Ensemble Fokus – NOUVEAU	500	
Swiss Live Talents – NOUVEAU	5'000	
Schmittner OpenAir_Garantie de déficit	2'000	
Total subventions extraordinaires 2022	116'750	24 allocations

3.3.5 Activités culturelles soutenues par l'Agglomération en 2022, toutes catégories de subventions confondues (pluriannuelles, ordinaires annuelles et extraordinaires)

En tête de classement, les festivals et animations culturelles du domaine des musiques actuelles et du jazz représentent, comme en 2021, l'enveloppe la plus importante des soutiens financiers alloués par l'Agglomération, soit près de plus de 32 % du budget (près de CHF 744'500). Dans cette catégorie figurent aussi les associations bénéficiaires de subventions pluriannuelles telles que Bad Bonn, Fri-Son, La Spirale, Le Nouveau Monde et Les Georges. Le domaine du Théâtre et de l'Opéra arrive en seconde position en bénéficiant d'une enveloppe annuelle représentant près de 16,6 % des ressources allouées aux acteurs culturels régionaux (CHF 384'050).



Répartition des subventions ordinaires annuelles, extraordinaires et pluriannuelles en 2022
Total des allocations 2022 : CHF 2'308'550

Le domaine des festivals de musique classique et concerts apparentés est soutenu à hauteur de 16 % du montant total des allocations 2022 (CHF 371'000). Dans cette typologie sont également intégrées les institutions suivantes : le Festival International de Musiques Sacrées, la Société des Concerts de Fribourg et Les Concerts de l'Avent de Villars-sur-Glâne.

L'Agglomération a également financé en 2022, à hauteur de 15,3 % de ses ressources, des événements multiculturels d'importance régionale tels que ceux programmés, entre autres, par le Belluard Bollwerk International, les Rencontres de Folklore Internationales de Fribourg et Kultur im Podium à Guin.

Les ressources octroyées pour le domaine du cinéma et du Festival International de Films de Fribourg restent stables. Elles représentent 8,7 % du budget de promotion culturelle (CHF 201'000). Les allocations pour les expositions d'art et les espaces d'art contemporain (Fri-Art et WallRiss) s'élèvent à 6,3 % des ressources annuelles, soit CHF 145'000.

On constate également que les domaines de la littérature et celui des chœurs professionnels ou apparentés restent les moins bien nantis en matière de financement régional, avec en moyenne une allocation de 1 % des ressources allouées en 2022.

3.3.6 Soutien à des projets de dimension nationale

En marge du financement des animations culturelles de dimension régionale, le *Comité* a apporté son soutien financier à la 21^e édition de La Schubertiade qui a eu lieu à Fribourg du 3 au 4 septembre 2022. Cette manifestation d'initiation à la musique classique, de rencontre de musiciens et mélomanes romands a apporté une visibilité importante aux lieux d'accueils fribourgeois, tout en mettant en valeur les intervenants artistiques et chœurs fribourgeois, au-delà des frontières de l'*agglomération*.

Le *Comité* a également octroyé un soutien à l'évènement de dimension nationale et internationale SWISS LIVE TALENTS MUMA 2022 qui a eu lieu à Fribourg du 18 au 19 novembre, pour la 5^e édition. Cette manifestation permet aux acteurs culturels régionaux et artistes émergents fribourgeois distingués par un jury national et international de bénéficier d'un rayonnement hors frontières.

3.3.7 Remise du Prix culturel à l'émergence

Afin d'encourager le développement des structures ou des projets culturels professionnels les plus innovants, le *Comité* a décerné un prix de CHF 5'000 afin de récompenser une association culturelle répondant aux critères de l'émergence. L'association lauréate désignée par les membres de la *CCult* ne doit pas avoir réalisé plus de cinq saisons ou évènements et développe, en principe, ses activités depuis moins de sept ans dans le périmètre de l'*agglomération*.

En 2022, l'Association SMEM (Musée suisse des instruments électroniques) a remporté le Prix culturel à l'émergence en raison de sa programmation innovante et ses projets de médiation culturelle. A travers la remise de ce Prix, le *Comité* a salué le travail du SMEM pour l'entretien et la conservation d'une des plus importantes collections « vivantes » d'instruments électroniques et électromécaniques du monde ainsi que pour sa vocation à faire vivre ce patrimoine de plus de cinq mille instruments, en le mettant à disposition du public, amateurs et professionnels.



Remise du Prix culturel 2022 - SMEM
Photo : Julien James Auzan

3.3.8 Convention annuelle avec Caritas Fribourg pour la CarteCulture

L'Agglomération finance la CarteCulture depuis 2011, dans le cadre d'une convention annuelle avec Caritas Fribourg. La CarteCulture donne accès à une offre culturelle, sportive et de formation à prix réduit. Son obtention est réservée aux personnes disposant de revenus modestes.



En 2022, le Comité a confirmé son soutien en faveur du développement de ce vecteur d'accessibilité de l'offre culturelle régionale. Sa participation financière annuelle se monte à CHF 15'000. La diffusion de la CarteCulture en 2022 a montré un succès certain avec près de 3'413 détenteurs dans tout le canton. Parmi eux, 66 % des cartes sont détenues par des habitants de l'agglomération (2'255 cartes-Agglomération).

Plus d'informations sur www.carteculture.ch.

3.3.9 Soutien aux activités de la Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles

Le Comité a confirmé, en 2022, son soutien aux activités de la *Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles* (ci-après *Fondation cma*) pour un montant stable de 3'000 CHF. Cette dernière apporte un encadrement spécifique aux artistes professionnels romands dans le domaine des musiques actuelles. Elle s'est fixée comme objectifs principaux de conseiller et de soutenir les acteurs culturels romands, de promouvoir leur travail, de leur permettre d'accéder à un programme spécifique de formations ainsi que de diffuser leurs créations musicales en Suisse et à l'international. Dans la région fribourgeoise, elle collabore avec les partenaires suivants : la Ville de Fribourg, l'Etat de Fribourg, la Loterie Romande, Fri-Son, le Nouveau Monde et Bad Bonn.

3.3.10 Participation à la Commission Romande de Diffusion des Spectacles

L'Agglomération a octroyé en 2022 une participation d'un montant stable de CHF 8'625 à la *Commission Romande de Diffusion des Spectacles* (CORODIS). La mission de la



CORODIS est de faciliter la diffusion et la promotion des spectacles romands en Suisse et à l'étranger. Depuis 2016, en partenariat avec Pro Helvetia, elle offre en outre aux spectacles suisses une vitrine « Sélection suisse en Avignon » dans le cadre du Festival OFF d'Avignon. L'édition 2022 de la SCH a eu lieu du 8 au 25 juillet dans sept lieux phares de la cité des Papes. L'occasion de diffuser et faire connaître des productions helvétiques de grande qualité. Ce projet permet à la création scénique contemporaine suisse d'accéder à une visibilité remarquable.

3.3.11 Participation à l'Association professionnelle artos

En 2022, le Comité a décidé de soutenir artos avec une participation stable de CHF 5'000. L'Association professionnelle artos a pour tâches principales l'information, la formation, les échanges et le conseil aux professionnels ainsi qu'aux institutions des arts de la scène en Suisse romande.

4. Dicastère des finances et des ressources humaines

En 2022, le *DF&RH* s'est réuni à onze reprises. Il a préparé deux projets de message, relatifs à la validation des comptes 2021 de l'*Agglomération* (message n° 11) ainsi qu'à l'adoption du budget 2023 de l'*Agglomération* (message n° 12).

4.1 Domaine finances

4.1.1 Validation des comptes 2021

Le *DF&RH* a assuré la préparation du bouclage des comptes 2021 et a élaboré le message y relatif (message n° 11), que le *Comité* a ensuite validé dans le cadre de sa séance du 14 avril 2021. Le *DF&RH* et le *DAEM* l'ont ensuite présenté à la *CF* lors de sa séance du 9 mai 2022. Les comptes 2021 ont finalement été approuvés par le *Conseil* le 19 mai 2022.

4.1.2 Préparation du budget 2022

En 2022, le *DF&RH* a procédé à l'élaboration du budget 2023 et du message y relatif (message n° 12), que le *Comité* a validé au cours de sa séance du 15 septembre 2022. Ce projet de budget, a ensuite été présenté par le *DF&RH* et le *DAEM* à la *CF* le 7 octobre 2022. Lors de la séance ordinaire du 13 octobre 2022, le *Comité* a soumis au *Conseil* le budget 2023 (fonctionnement et investissement), qui a été adopté.

4.1.3 Mise à jour de la planification financière 2023-2027

En 2022, le *DF&RH* a procédé à la mise à jour de la planification financière de l'*Agglomération* pour la période 2023-2027. Le 15 septembre 2022, le *Comité* a validé cette mise à jour, qui a ensuite été présentée le 7 octobre 2022 à la *CF* par le *DF&RH*, puis transmise par le *Comité* au *Conseil* le 13 octobre 2022, pour information.

4.2 Domaine des ressources humaines

4.2.1 Collaboratrices et collaborateurs de l'Agglomération en 2022

Secrétariat général	M. Félicien Frossard à 100 %
Coordination des mesures des projets d'agglomération	M. Valentin Jourdon-Péronne à 90 % et à 100% de février à mars Mme Lauriane Grosjean à 100 %
Aménagement	M. Ian Losa à 80 % de janvier à octobre, auquel a ensuite succédé Mme Lauriane Sciboz à 100%
Mobilité	M. François Périllon à 100 % M. Olivier Caspar à 100 %
Promotion économique	Mme Snezana Peiry à 100 %
Promotion culturelle	Mme Inès Roquillas à 100 %
Finances et Ressources humaines	M. Jean-Noël Tercier à 100 % de janvier à juin, auquel a ensuite succédé Mme Sophie Alaimo à 80% depuis septembre Aide-comptable : Mme Laurence Geinoz à 40% et à 60% de juillet à septembre

Secrétariat du Conseil

Mme Noémie Nicolas à 100 %

Secrétariat du Comité

Mmes Kristel Spiesberger à 100 %

Virginie Zube à 40 %

4.2.2 Stages à l'Agglomération en 2022

Le *Comité* a continué d'offrir à de jeunes universitaires la possibilité d'effectuer un stage après leur bachelor ou leur master, afin de se familiariser au travail effectué par les différents domaines de l'*Agglomération*. Cette année, quatre stagiaires ont été engagés pour prêter main forte au domaine de l'aménagement et de la mobilité, de la culture ainsi que de l'économie.

Aménagement et mobilité

À ce titre, Mme Kerria Grize, engagée début 2021, a achevé son stage à l'*Agglomération* en février 2022. Mme Lauriane Sciboz, lui a ensuite succédé à 90% de mars à mai, puis à 100% jusqu'à octobre. M. Rémy Gendre a quant à lui, bénéficié d'un stage à plein temps, de mi-février à mi-août.

Culture

Mme Pauline Nussbaumer, engagée début 2021, a achevé son stage à l'*Agglomération* en janvier 2022 auprès de la Promotion culturelle. Mme Léonore Menthonnex a pris le relai à plein temps, depuis début janvier jusqu'à fin octobre. Mme Christine Pittet lui a ensuite succédé à partir du 1^{er} octobre 2022 à 100%.

Promotion économique et communication institutionnelle

Mme Camille Nicole a pour sa part bénéficié d'un stage à plein temps, sur l'entier de l'année, avec un départ anticipé au 30 novembre 2022, auprès de la Promotion économique, respectivement en soutien à l'administration dans ses démarches de communication institutionnelle.

4.2.3 Organigramme de l'administration 2022

